

## RETRAIT D'UNE AUTORISATION D'URBANISME

A la demande du bénéficiaire

Commune de LA FERTE-BERNARD

PC07213224Z0006	
Date de dépôt	26/02/2024
Accepté	Par décision le 13/05/2024
Demandeur	SARL CARROSSERIE DU LAC Représentée par Monsieur Lionel GODEC 4 rue Robert Schumann 72400 LA FERTE-BERNARD
Projet	Travaux ou changement de destination sur construction existante : Extension d'un atelier de carrosserie
Terrain	BS-0077 4 rue Robert Schumann 72400 LA FERTE-BERNARD

Monsieur,

Vous bénéficiez d'une autorisation d'urbanisme dont vous avez demandé le retrait.

Le retrait par l'administration est possible dans les 3 mois suivant la décision si elle est illégale et à la demande du bénéficiaire<sup>1</sup>.

Votre demande de retrait a été adressée à la mairie en date du 28/10/2025.

En conséquence, les éventuelles taxes d'urbanisme (Taxe d'Aménagement et Redevance d'Archéologie Préventive) générées par cette autorisation n'auront pas à être acquittées. Une copie de ce courrier est transmise aux services de l'Etat chargé du contrôle de légalité.

Ce retrait signifie que votre autorisation est réputée n'avoir jamais existée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LA FERTE BERNARD, le 05 novembre 2025

Pour le Maire, par délégation de fonction  
Arrêté n°20-410 du 5 juin 2020  
L'Adjoint  
Cécile KNITTEL



<sup>1</sup> L424-5 du code de l'urbanisme

Attaché le 21 NOV. 2025